



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E4205

VALABLE JUSQU'AU 09/04/2024

ÉDITÉ LE 27/04/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 30/09/1965

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 18/09/2017
56 160

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ALES 65 B 30

Siret : 306 520 305 00039

Code NACE : 4321A

Numéro caisse de congés payés : 12 528D

Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 143767192

Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD 143767192

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/12/2022

Raison sociale : CEVENNES CONFORT

275 RUE ANDRE BOULLE
30100 ALES

Téléphone : 04 66 30 23 45
Portable :

Fax :

Site Internet : www.cevennesconfort.fr

E-mail : ig@cevennesconfort.fr

Responsabilité légale :
GOURGEON ISABELLE CO-GÉRANT

Effectif moyen : 31 Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	09/04/2021
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	06/05/2022
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	09/04/2021
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	06/04/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	06/05/2022
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Ventilation mécanique	04/05/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE MONTPELLIER
61 RUE JACQUES FOURROUX
2E ETAGE
34070 MONTPELLIER

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.